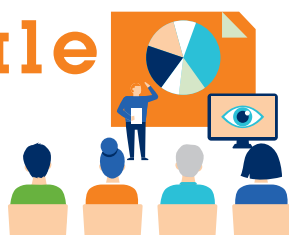


ASSEMBLÉE

Générale



Comment y participer ?

Chaque année, Air Liquide met tout en oeuvre pour que son Assemblée Générale soit **un temps fort et un moment unique d'échange et d'information sur le Groupe**. Air Liquide est très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

L'Assemblée Générale 2022 se tiendra le **mercredi 4 mai 2022 à partir de 15h00**.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet airliquide.com, rubrique Assemblée Générale.

LES DIFFÉRENTS TYPES
D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'**Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** se tient une fois par an dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social. Son objectif : informer les Actionnaires sur l'activité et les résultats du Groupe, approuver les comptes, statuer sur le montant du dividende, nommer ou reconduire dans leurs fonctions les membres du Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes et, enfin, autoriser certaines opérations de l'entreprise. Les résolutions d'une AGO sont adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

L'**Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** est convoquée lorsque la Société soumet à l'approbation des Actionnaires une modification des statuts ou une opération sur le capital (augmentation, réduction, fusion, etc.). Les résolutions sont adoptées à la majorité des deux tiers du capital présent ou représenté.

Le Groupe convoque généralement des **Assemblées Générales Mixtes (AGM)** regroupant les deux types d'assemblées. Selon les résolutions, les conditions de majorité d'une AGM relèvent de l'AGO ou de l'AGE.

LES MODALITÉS
DE VOTE

En votant, vous prenez part aux décisions importantes du Groupe. **Pour voter, trois possibilités s'offrent à vous.**

1 Par Internet (avant l'Assemblée Générale)

Que vous soyez Actionnaire au nominatif ou au porteur, en France ou à l'étranger, le vote par Internet est une solution simple et sécurisée. Vous pouvez :

- **consulter** en ligne la documentation utile à votre vote (Avis de convocation, Document de référence...);
- **voter** sur les résolutions ;
- **donner** pouvoir au Président ou à un tiers ;
- **télécharger** une carte d'admission à l'Assemblée Générale.

Actionnaires au nominatif, **accédez au vote par Internet depuis votre Espace Actionnaire sur le site airliquide.com**.

Actionnaires au porteur, **connectez-vous au site Internet de votre établissement financier**.

2 Par courrier (avant l'Assemblée Générale)

En complétant et en **renvoyant votre formulaire** de vote reçu avec l'Avis de convocation.

3 Sur place (pendant l'Assemblée Générale)

Avec la **tablette** fournie à votre arrivée.

Bon à savoir

VOTE EN LIGNE ET PARTICIPATION

Vous avez la possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale et d'assister physiquement à l'Assemblée Générale, si la situation sanitaire le permet. Pour cela, il vous suffit de demander un bon d'échange (document d'accès) directement sur le site de vote. Tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un jeton de présence.

L'événement est retransmis en direct sur airliquide.com, en français et en anglais, puis en différé.

Vous ne pouvez pas

vous rendre à l'Assemblée Générale ?

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- ou
- **avant le 30 avril 2022 minuit** via le formulaire papier,
 - **avant le 3 mai 2022 à 15h00** via le site Internet de vote.

Pensez à anticiper : aucune procuration ni mandat ne pourra être traité le jour de l'Assemblée Générale.